

Problématiques

2. Problématiques et enjeux

Le bilan environnemental du tronçon fluvial couvert par la ZIP Les Deux Rives (Robitaille, 1998) fut présenté à la population lors de la tenue de la consultation publique organisée par le Comité ZIP, le 18 mars 2000. Les représentants de Saint-Laurent Vision 2000 y ont présenté les principales caractéristiques biophysiques, chimiques et humaines du territoire, tel que rappelées et bonifiées à la section 1 du présent document.

Ce fut aussi l'occasion de dresser le portrait des principaux enjeux environnementaux régionaux constatés par les spécialistes gouvernementaux :

- les efforts d'assainissement industriel, agricole et municipal afin de contraindre la contamination des eaux et des sédiments* ;
- la protection des habitats, des ressources fauniques et de la biodiversité en rapport avec les répercussions écologiques des activités humaines (dragage, érosion des berges, pression de pêche sur certaines espèces, etc.) ;
- l'accroissement de l'accès au fleuve et à ses rives par la population (développement récréotouristique de concert avec l'amélioration de la qualité de l'environnement fluvial).

La consultation publique, dont l'objectif était de mieux cerner les enjeux et les préoccupations de la population face au fleuve et d'identifier les priorités d'action environnementale à partir desquelles seront orientées les actions du PARE, a donné la possibilité aux participants de commenter les faits saillants de ce bilan et d'exprimer leurs propres préoccupations face aux thèmes discutés touchant le fleuve. Elle a réuni 75 participants (citoyens et représentants de différents organismes) qui ont été regroupés selon leur choix dans trois ateliers. Ils ont travaillé à identifier les sept priorités d'action environnementale à privilégier par thème abordé (annexes 2 et 3). Trois thèmes étaient concernés :

- Atelier 1 La santé humaine et la salubrité du fleuve
- Atelier 2 Les communautés biologiques (biodiversité)
- Atelier 3 Les usages et l'accès au fleuve.

Les ateliers de travail ont été menés suivant une méthode de travail appelée « La Méthode nominale » reconnue par le Centre Saint-Laurent pour son efficacité à dégager, en une période de temps assez restreinte, des idées, des préoccupations et des priorités sur un thème donné. Un représentant du Centre Saint-Laurent agissait comme animateur, assisté d'un membre du Comité ZIP. Une personne du comité organisateur de la consultation publique agissait comme secrétaire d'atelier.

Les participants étaient invités à énoncer, à tour de rôle, des actions à prioriser, tant et aussi longtemps que des idées nouvelles ou des précisions sur des préoccupations déjà énoncées survenaient pendant la période de temps allouée à cette activité.

Un exercice de regroupement des énoncés qui abondaient dans le même sens a ensuite permis de préciser et de mieux formuler les énoncés. À la fin de l'exercice, 20 propositions ont été soumises dans l'atelier 1, 14 dans l'atelier 2 et 31 propositions dans le troisième atelier (annexe 2).

C'est par un vote pondéré⁷ des participants qu'ont pu être dégagées, pour chacun des trois thèmes d'ateliers, les sept priorités d'action environnementale à privilégier dans l'élaboration du Plan d'action et de réhabilitation écologique du Comité ZIP Les Deux Rives. La liste des énoncés pour chacun des thèmes abordés en atelier lors de la consultation publique de même que les résultats du vote sont présentés à l'annexe 2.

Les résultats ont ensuite été présentés à l'ensemble des participants par les coanimateurs des ateliers de travail, au cours de la plénière qui clôturait cette journée de consultation. Un compte rendu, faisant état du déroulement de la consultation publique et des résultats obtenus, a été préparé et envoyé à tous les participants de la consultation dans les semaines qui suivirent.

Des craintes de la part de participants avaient été formulées lors de la plénière quant au sort qui était destiné aux propositions non retenues comme étant prioritaires. Toutefois, comme l'ensemble des énoncés sont colligés dans le présent document, ces propositions, tout comme les nouvelles idées qui émergeront dans le futur, pourront éventuellement faire l'objet d'une fiche technique du PARE compte tenu que ce document est de nature évolutive.

Les chapitres qui suivent reprennent les thèmes discutés lors de la consultation publique en faisant ressortir les sous-thèmes et les actions à privilégier.

2.1 Thème 1 – Santé humaine et salubrité du fleuve

2.1.1 Qualité de l'eau et activités humaines

À ce chapitre, les préoccupations soulevées par les participants lors de la consultation publique ont trait à la qualité de l'eau du fleuve et aux risques environnementaux liés aux activités industrielles à proximité du fleuve et des zones habitées. Les principales inquiétudes des participants sont reliées aux rejets municipaux, agricoles et industriels. En effet, les activités humaines ont contribué, par leurs rejets et leur empiètement sur les rives du fleuve, à la dégradation de la qualité chimique et bactériologique de l'eau du fleuve et de ses affluents sur le territoire de la ZIP. Certaines constituent même des risques environnementaux puisqu'elles sont situées près des rives (zone industrielle de Bécancour, activités agricoles riveraines, trafic maritime de matières dangereuses).

⁷ La pondération est calculée en fonction de l'ordre de priorité donné par le votant ainsi qu'en fonction de sa popularité parmi les votants.

Les efforts combinés d'assainissement dans les secteurs industriels (notamment les papetières et l'industrie chimique et métallurgique), urbain et agricole ont permis depuis quelques années de rétablir une certaine qualité de l'eau du fleuve et de ses affluents. La poursuite de ces efforts couplée à l'acquisition continue de connaissances sur la santé environnementale du fleuve est requise afin de regagner les pertes d'usages de l'eau encourues et de contribuer au développement durable des activités humaines aux abords du fleuve.

Les actions proposées lors de la consultation publique pour promouvoir et améliorer la qualité de l'eau sont les suivantes :

- informer annuellement la population de l'amélioration de la qualité de l'eau et des usages récupérés (baignade et consommation de poissons) (fiches techniques A-3 et A-6) ;
- promouvoir l'application par les municipalités du règlement Q2R8 pour améliorer la qualité de l'eau de la plage de Batiscan ;
- établir des bandes riveraines de protection des cours d'eau en milieu agricole (fiche technique A-7) ;
- prendre en compte les risques technologiques de la zone industrielle de Bécancour et le trafic maritime.

2.1.2 Éducation, sensibilisation et information

Lors de la consultation publique, les participants des trois ateliers ont souligné le travail important de sensibilisation qui reste à faire afin d'informer adéquatement la population sur les caractéristiques de notre patrimoine collectif (le fleuve Saint-Laurent), sur les enjeux importants qui y sont liés, sur la nécessité de le protéger et de restaurer ses habitats et autres composantes, sur les risques réels reliés à l'utilisation et à la consommation des ressources, etc.

Par ailleurs, on a indiqué l'importance d'intervenir directement, et dès maintenant, sur les personnes qui « hériteront » bientôt de ce bien collectif, c'est-à-dire les jeunes. Aussi pense-t-on que le monde scolaire devrait être interpellé afin d'assurer des activités de sensibilisation et d'éducation par rapport au fleuve.

De nombreux intervenants de la région n'ont pas manqué de rappeler la problématique des comportements humains qui nuisent à la qualité de l'eau du fleuve. Les participants ont soulevé le fait que de nombreuses personnes semblent ignorer l'impact de certains de leurs gestes lorsqu'ils se trouvent sur le fleuve ou sur ses rives. On assiste, en effet, trop souvent au rejet de déchets ou de contaminants* dans le milieu, au bris inconsidéré de la végétation, au harcèlement des animaux, à la réalisation de travaux domestiques ayant un effet néfaste sur le littoral*, etc.

Ainsi, on souhaiterait sensibiliser davantage et à tous les niveaux, la population, que ce soit les résidents, les agriculteurs ou les industries, sur l'importance des bonnes pratiques environnementales et sur les conséquences de leurs gestes sur la qualité de l'eau du fleuve et de ses affluents.

Aussi, les actions proposées dans le cadre de la consultation publique ont été de :

- développer, en collaboration avec le milieu scolaire, des outils de sensibilisation visant à corriger les comportements ayant des impacts négatifs sur le fleuve (fiche technique A-3) ;
- sensibiliser les riverains, les agriculteurs et les industries aux bonnes pratiques environnementales (fiches techniques A-3 et A-5) ;
- développer un code d'éthique pour les résidents riverains et assurer sa mise en application.

2.2 Thème 2 – Les communautés biologiques (biodiversité)

2.2.1 Biodiversité

La faune et la flore de certains milieux riches et représentatifs de la diversité biologique du secteur, notamment les milieux humides, nécessitent un effort de conservation particulier. Le secteur abrite des espèces considérées prioritaires dans le cadre de SLV 2000, dont le Poulamon atlantique, un poisson dont la population de l'estuaire fluvial a connu d'importantes difficultés dans les années 1980.

Compte tenu de cette problématique, les actions prioritaires proposées par les participants de l'atelier consistaient à :

- éduquer la population sur la problématique de la biodiversité (fiches techniques A-1, A-3 et A-5) ;
- actualiser et soutenir la recherche en biodiversité (fiches techniques A-1 et A-3).

2.2.2 Conservation et protection des habitats

Les discussions entourant ce thème ont permis d'établir que la préoccupation majeure des intervenants était le manque de mesures de protection appliquées aux rives afin de protéger le littoral* et les plaines inondables contre les effets néfastes des activités humaines. Ainsi, on a mentionné la problématique de la perturbation de milieux fragiles due à la circulation inconsidérée de véhicules tout terrain (VTT) ainsi que celle des activités humaines pouvant porter préjudice à la faune et à ses habitats (agriculture, foresterie).

Certains habitats aquatiques tels que les frayères du Poulamon atlantique dans les rivières Sainte-Anne et Batiscan, ne jouissent d'aucune protection légale. Ces affluents, tout comme les rivières Saint-Maurice, Nicolet et Bécancour, sont particulièrement touchés par les activités urbaines et agricoles qui constituent une source continue de contamination.

Aussi, les actions suivantes ont été proposées :

- étendre la gestion par bassin versant à l'ensemble des tributaires* de la ZIP, afin de réduire la pollution agricole et les activités forestières en bordure des rives (fiche technique E-1) ;
- promouvoir l'application de la politique de protection du littoral* et des plaines inondables auprès des municipalités, des MRC et des propriétaires (fiche technique A-5) ;
- promouvoir, auprès des municipalités, l'application de la réglementation sur les VTT.

2.2.3 Mise en valeur du milieu naturel

Parallèlement au besoin de protéger la faune et ses habitats, un autre enjeu majeur a été souligné par les participants, à savoir, la sensibilisation à la valeur du patrimoine naturel et à sa mise en valeur. Ainsi, on a mentionné le manque de programmes pour sensibiliser les citoyens.

Pour remédier à cette situation, les participants ont convenu qu'il fallait :

- accroître la protection et la mise en valeur du milieu naturel de l'île Saint-Quentin, notamment par le prolongement de la passerelle d'interprétation (fiche technique A-2) ;
- mettre en place des programmes de sensibilisation de la population à la valeur de l'environnement naturel (fiches techniques A-3 et E-4).

2.3 Thème 3 – Usages et accès au fleuve

2.3.1 Accessibilité régionale

Le principal enjeu soulevé par les participants à l'atelier sur les usages et les accès au fleuve concernait spécifiquement la question de l'accessibilité générale au fleuve Saint-Laurent tout le long du territoire couvert par la ZIP Les Deux Rives. Ainsi, l'ensemble des intervenants ont reconnu un manque important de points d'accès, d'activités liées au fleuve et d'infrastructures d'accueil facilitant la réalisation de ce type d'activités et la promotion de celles-ci. Les actions proposées lors de cet atelier visaient donc toutes une amélioration de la situation à ce chapitre, à savoir :

- mettre en valeur le patrimoine (historique et écologique) et le paysage des deux rives, notamment par des liens routiers et fluviaux et des circuits (fiches techniques A-1, A-2, E-2 et E-3) ;
- augmenter les points de vue sur le fleuve et améliorer (esthétique, respect de l'environnement) ceux déjà existants (fiche technique E-3).

2.3.2 Accessibilité locale

Les autres actions concrètes proposées et priorisées ont porté plus particulièrement sur des sites bien connus de la population de la rive nord, soit le site de l'île Saint-Quentin et le parc de la rivière Batiscan. Ainsi ces actions étaient de :

- aménager la plage de l'île Saint-Quentin en vue du retour à la baignade (fiche technique D-1) ;
- favoriser l'accès au fleuve, notamment par la construction d'une passerelle (lien piétonnier et cyclable) entre l'île Saint-Quentin et la ville de Trois-Rivières (fiches techniques A-2 et C-1) ;
- instaurer un programme d'interprétation et de mise en valeur écologique et historique, notamment en poursuivant la construction de la passerelle d'interprétation (île Saint-Quentin) (fiches techniques A-2 et E-2) ;
- supporter le site Éco-Action de l'île Saint-Quentin (fiche technique A-3) ;
- promouvoir un statut de parc provincial pour le parc de la rivière Batiscan.

2.4 Bilan : Problématiques et enjeux

Quatre grands enjeux peuvent être tirés tant du bilan environnemental du territoire que de la consultation publique. Ces quatre grands enjeux, décrits ci-dessous, constituent des thèmes rassembleurs autour desquels peuvent être regroupés la plupart des mesures, des actions et des projets proposés dans le cadre de la consultation publique.

2.4.1 Préservation et mise en valeur de la biodiversité

Le concept de biodiversité, qui était pratiquement inconnu il y a une dizaine d'années, a acquis une notoriété internationale en 1992 lors de l'adoption de la Convention sur la diversité biologique signée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, mieux connue sous le nom du Sommet de la Terre de Rio. À ce jour, près de 200 pays, dont le Canada, ont adhéré à la Convention. Cette convention a produit une définition de la biodiversité qui fait consensus. Il s'agit de la « *variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, des écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et des complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre les espèces, ainsi que celle des écosystèmes* ».

La compréhension des facteurs naturels et anthropiques qui agissent sur la biodiversité figure parmi les objectifs prioritaires de Saint-Laurent Vision 2000. L'accroissement de la population québécoise et des activités humaines le long du fleuve a entraîné une détérioration, sinon la disparition, de vastes étendues riveraines. Parallèlement à la diminution de la superficie de terres humides, on constate le déclin de plusieurs espèces animales et végétales. Certaines se retrouvent en situation précaire et exigent une multiplication des efforts pour la sauvegarde de la biodiversité.

Tel que décrit dans la section traitant du profil du territoire, la ZIP Les Deux Rives possède une diversité biologique indéniable. Le secteur abrite huit espèces de poisson considérées prioritaires dans le cadre de SLV 2000 de même que 17 espèces végétales. Certaines espèces figurent sur la liste des espèces de la faune vertébrée* susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables de la FAPAQ et sur la liste des espèces canadiennes menacées et en péril. Pour ce qui est de la faune avienne, plusieurs espèces sont considérées par divers organismes comme menacées de disparition. Ainsi, la faune et la flore de certains milieux riches et représentatifs de la diversité biologique du secteur, notamment les milieux humides, nécessitent un effort de conservation particulier.

À la lumière de ce constat et à l'heure où de nombreux organismes internationaux et nationaux conjuguent leurs efforts pour la conservation de la biodiversité, le comité de la ZIP les Deux Rives doit mettre l'épaule à la roue. D'ailleurs, conscients de l'importance et des menaces entourant la préservation de la diversité biologique, les participants à la consultation publique ont clairement fait ressortir que des mesures devaient être prises afin d'améliorer les connaissances sur les écosystèmes du territoire et sur la capacité de gérer les ressources.

Plusieurs énoncés de la consultation publique concernent la préservation et la mise en valeur de la biodiversité du territoire (quatorze énoncés dont cinq prioritaires). Sous ce grand enjeu, peuvent être regroupés une série d'actions et de projets allant de la sensibilisation sur l'importance de la conservation de la biodiversité à la mise en place de projets spécifiques favorisant la conservation et la mise en valeur de la biodiversité du territoire de la ZIP.

Par ailleurs, parmi les treize fiches techniques, sept sont rattachées à la préservation et la mise en valeur de la biodiversité. De ce nombre, quatre concernent l'implantation d'équipements, d'infrastructures ou la réalisation de travaux d'aménagement favorisant la préservation et la mise en valeur de la biodiversité d'un site ou d'un territoire donné (Ô berges du fleuve, passerelle d'interprétation du parc de l'île Saint-Quentin, implantation d'un déflecteur de courant sur la rivière Sainte-Anne, mise en valeur des bandes boisées de la rivière Charest et du ruisseau Gendron). Les trois autres fiches techniques portent sur des activités de sensibilisation et d'études liées à la biodiversité (site Éco-Action de l'île Saint-Quentin, sensibilisation et conservation des milieux humides du bassin versant de la rivière Sainte-Anne, suivi de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière Sainte-Anne).

Le comité PARE pourrait également mettre de l'avant un projet permettant de prioriser les habitats clés de la biodiversité et d'assurer leur conservation et leur mise en valeur. Plus précisément, ce projet pourrait consister à :

- identifier et prioriser les sites contribuant le plus à la biodiversité de la ZIP ;
- préciser le statut actuel ou souhaitable de protection et de mise en valeur ;
- élaborer les fiches des projets retenus.

2.4.2 Élaboration d'un code d'éthique

Un deuxième élément rassembleur qui a suscité de l'intérêt lors de la consultation publique concerne l'élaboration d'un code d'éthique. Quatorze énoncés dont sept prioritaires pouvant être liés à un tel thème ont été relevés par la consultation. Comme il s'agit d'un outil de sensibilisation, le code d'éthique touche aux thèmes de la salubrité et de la santé de même qu'à la sensibilisation à la qualité de l'environnement (maintien de la biodiversité, sens des responsabilités, connaissance et respect de réglementations diverses, notamment sur la qualité de l'eau, la circulation des VTT, etc.).

Lors de la consultation publique, de nombreux intervenants ont souligné la problématique des comportements humains qui nuisent à la qualité de l'eau du fleuve. Le fait que de nombreuses personnes semblent ignorer l'impact de certains de leurs gestes lorsqu'ils se trouvent sur le fleuve ou sur ses rives a été soulevé. De nombreux exemples ont été cités : le rejet de déchets ou de contaminants* dans le milieu, le bris inconsidéré de la végétation, le harcèlement des animaux, la réalisation de travaux (engazonnement, nivelage ou remblayage des berges) ayant un effet néfaste sur le littoral*, etc.

L'établissement d'un code d'éthique environnemental qui constitue en quelque sorte un code de conduite visant à minimiser les impacts environnementaux des activités humaines apparaît comme étant une mesure à mettre en place afin de :

- favoriser l'éducation du public en matière d'environnement ;
- promouvoir la nécessité de conserver la biodiversité et d'utiliser de façon durable les ressources biologiques ;
- établir des mesures incitatives et techniques afin d'encourager la conservation de sites naturels.

L'objectif ultime poursuivi par la mise en place d'un code d'éthique est d'arriver à des changements de comportements de la part tant de la population en général et des usagers du territoire que des gestionnaires ou des propriétaires.

Cet exercice doit être mené de concert avec les municipalités, les industries, les agriculteurs, les citoyens, les utilisateurs du territoire, voire même avec les entreprises ou organismes promoteurs d'activités récréatives et ce, afin de faciliter leur engagement à fournir les efforts nécessaires à la mise en place et au respect d'un code d'éthique.

La mise en place et en application d'un code d'éthique environnemental sous-tend aussi de nombreuses interventions qui peuvent prendre diverses formes :

- des outils de sensibilisation visant à corriger des comportements ayant des impacts négatifs sur le fleuve ;
- des activités de sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales auprès de différents publics : population riveraine, agriculteurs, industries, etc.

Aucune fiche technique ne touche cet enjeu. Le comité PARE devrait mettre à son agenda la réalisation d'un tel projet.

2.4.3 Amélioration de l'accessibilité au fleuve

Tant le bilan environnemental que la consultation publique ont fait ressortir que les rives du territoire de la ZIP offrent peu d'accès publics au fleuve. À cet égard, la consultation publique a donné lieu à onze énoncés dont trois prioritaires.

Bien que le territoire de la ZIP compte quatre marinas, une douzaine de rampes de mise à l'eau et de quais publics, le seul pôle où l'on trouve une grande ouverture publique sur le Saint-Laurent se situe à Trois-Rivières, principal bassin démographique du territoire. Avec l'île Saint-Quentin (parc et marina), le parc portuaire et les croisières sur le Saint-Maurice et le Saint-Laurent, Trois-Rivières constitue le seul endroit doté de sites et d'activités récréotouristiques d'importance qui soient directement tournés vers le fleuve. Il ressort également que contrairement à ce que l'on observe en bordure de la plupart de ses affluents, on relève une faible présence de parcs publics sur les rives du fleuve.

Sur la rive nord, le secteur le plus défavorisé en matière d'accessibilité publique au fleuve est sans contredit Sainte-Anne-de-la-Pérade qui ne dispose d'aucun accès public au Saint-Laurent. Le secteur de Cap-de-la-Madeleine–Sainte-Marthe-du-Cap, agglomération regroupant près de 40 000 habitants, dispose pour sa part de peu d'ouverture sur le fleuve, compte tenu de son poids démographique. Pour améliorer la situation de l'accessibilité publique sur la rive nord, il apparaît souhaitable de favoriser l'aménagement d'équipements d'accès au Saint-Laurent (parcs riverains, rampes de mise à l'eau, etc.) dans les secteurs les moins bien desservis et de revaloriser ceux déjà existants.

Sur la rive sud du fleuve, la répartition géographique des équipements riverains est plus homogène. Tant Bécancour, Saint-Pierre-les-Becquets que Deschaillons-sur-Saint-Laurent disposent de fenêtres publiques sur le fleuve. Les actions à y privilégier devraient davantage être orientées vers l'amélioration ou l'agrandissement des équipements existants.

Une fiche technique concerne le sujet. Il s'agit d'un projet visant l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur la rivière Sainte-Anne.

Afin de remédier à la situation, il apparaît souhaitable que le Comité PARE établisse un portrait précis de l'accessibilité à la ressource afin d'identifier et de prioriser les interventions souhaitables.

2.4.4 Retour à la baignade

Le quatrième enjeu rassembleur concerne la baignade qui est un thème rassembleur d'énoncés, puisqu'il réfère à la salubrité du milieu et à la santé humaine (information sur la qualité de l'eau, traitement des rejets, goélands, etc.), à l'accès au fleuve et à la sensibilisation à la qualité de l'environnement. Rappelons qu'au moins dix énoncés (dont trois prioritaires) de la consultation publique ont trait à la baignade dans le fleuve et ses tributaires*.

Historiquement, la baignade dans le fleuve a été populaire sur le territoire couvert par la ZIP. Les plages de Champlain, de Trois-Rivières (île Saint-Quentin), de Bécancour (la Petite Floride) et de Deschaillons-sur-Saint-Laurent ont connu leurs heures de gloire. Toutefois, à partir des années 1970, en raison de la qualité de l'eau, la popularité de la baignade dans le fleuve a commencé à décliner pour pratiquement disparaître complètement. Néanmoins, certaines de ces plages ont continué à être fréquentées pour des bains de soleil même si elles n'étaient plus officiellement ouvertes et étaient interdites à la baignade.

Les efforts des dernières années en matière d'assainissement des eaux municipales, agricoles et industrielles commencent à montrer des signes encourageants. Une étude récente a permis d'évaluer la qualité de l'eau de trois plages publiques présentes sur le territoire de la ZIP, soit la plage de l'île Saint-Quentin à Trois-Rivières, la plage de la Petite Floride à Bécancour et la plage de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. Seule cette dernière avait une eau de qualité satisfaisante pour la pratique d'activités de contact direct. À Trois-Rivières et à Bécancour, la qualité des eaux était médiocre et ne permettait pas la pratique d'activités de contact avec l'eau. D'autre part, un suivi de la qualité de l'eau à la hauteur de la plage de l'île Saint-Quentin a été mené au cours de l'été 2000. Les résultats obtenus indiquent une amélioration constante. Il s'est avéré que la qualité des eaux aurait permis une baignade tout à fait sécuritaire. D'ailleurs, la plage de l'île Saint-Quentin a été réouverte à la baignade au cours de l'été 2001.

Devant une telle amélioration de la situation et l'intérêt manifesté par la population en général et par les participants à la consultation publique, il paraît souhaitable de consentir des efforts pour faciliter le retour à la baignade dans le fleuve.

Un projet dans ce sens fait d'ailleurs l'objet d'une fiche technique. Il concerne le réaménagement de la plage du Parc de l'île Saint-Quentin.

L'idée d'un projet qui serait élaboré en retenant la baignade comme élément clé a été retenu d'emblée par le comité PARE.

Ces quatre grands enjeux constitueront les thèmes autour desquels s'articulera la mise en œuvre d'actions et de projets concrets (sections 3 et 4). Toutefois, des interventions se rattachant à d'autres enjeux devraient aussi être privilégiées (section 4.1).

Stratégie

Section B : Plan d'action

3. Stratégie pour la mise en œuvre d'actions concrètes

Le processus d'élaboration d'un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) comprend plusieurs étapes de réflexion, de consultation et de planification qui conduisent à une mise en œuvre d'actions concrètes.

Parmi ces étapes figurent la consultation publique qui a réuni 75 participants le 18 mars 2000. Au terme de cette journée, sept priorités d'actions ont été retenues pour chacun des trois thèmes d'ateliers (annexe 2).

Afin de procéder à l'élaboration du présent document, les membres du conseil d'administration du Comité ZIP Les Deux Rives se sont regroupés pour former le Comité PARE. Au cours de réunions subséquentes, les problématiques et préoccupations soulevées lors de la consultation publique ont été discutées, le tout en lien avec le bilan environnemental du territoire. De ce travail a découlé un regroupement des problématiques et des préoccupations sous la forme de grands enjeux (section 2.4).

Les travaux du Comité PARE ont également conduit à la présentation de projets d'actions qui prend la forme de fiches techniques.

Le PARE de la ZIP Les Deux Rives a reçu l'aval de l'ensemble des participants lors de la dernière séance de consultation qui a eu lieu à Saint-Grégoire le 28 mai 2002. Les participants ont en effet appuyé majoritairement les idées de projets ainsi que les solutions du document PARE et ont encouragé la ZIP Les Deux Rives dans la poursuite de ses activités.

L'élaboration du document PARE a ainsi nécessité la mobilisation des intervenants du milieu et s'est avérée un travail de longue haleine qui a requis beaucoup de temps et d'efforts. Chaque action posée est essentielle et représente un pas de plus vers la réalisation de cet objectif de réhabilitation, de mise en valeur et de réappropriation de l'écosystème de ce tronçon du fleuve Saint-Laurent.

Le Comité ZIP Les Deux Rives prendra les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des projets du PARE. Il tentera d'initier des projets et appuiera tout citoyen ou groupe (communautaire, gouvernemental, municipal, industriel, syndical) voulant s'impliquer dans la mise en œuvre d'une solution et en assurer le déroulement. Le succès du suivi du PARE repose sur l'implication du milieu et particulièrement sur l'appui que les partenaires et les gouvernements s'engageront à investir pour la réalisation des actions proposées. Le Comité ZIP Les Deux Rives sera disponible pour aider tout intervenant dans sa recherche de partenaires financiers et de demandes de subventions.

L'implication des intervenants du milieu dans la mise en œuvre du PARE sera assurée par la mise sur pied de comités de travail chargés de l'avancement de certains dossiers au sein de thèmes particuliers de la ZIP. Le rôle de ces comités sera de définir les problématiques, d'envisager les solutions et de définir les projets. En bref, ces comités œuvreront à l'élaboration des fiches techniques en rencontrant des intervenants et en recherchant les données requises, etc.

La réalisation du PARE sera possible dans la mesure où il obtiendra notamment la reconnaissance des gouvernements et des organismes du milieu. Nous comptons entre autres sur les gouvernements fédéral et provincial pour qu'ils reconnaissent le travail du Comité ZIP en mettant à sa disposition les outils nécessaires à la réalisation du PARE.

Mise en oeuvre

4. Mise en œuvre d'actions et de projets

Plusieurs projets ont été retenus par le Comité PARE et ont été inscrits dans la partie évolutive du document intitulé les fiches techniques. Chacune des fiches techniques présente un projet qui a fait l'objet d'une validation du public et des intervenants du milieu.

4.1 Fiches techniques

À ce jour, treize fiches techniques sont présentées dans le PARE. Ces fiches ont été soumises à la consultation publique. En effet, une fois l'ensemble des fiches techniques complétées en version préliminaire, une consultation publique d'une demi-journée a eu lieu afin de faire valider les fiches techniques pour l'édition finale du PARE.

Un examen des autres énoncés qui ne font pas partie des sept énoncés prioritaires rappelle que plusieurs pourraient faire l'objet d'une fiche technique advenant le cas où un projet était élaboré par un groupe d'intérêt.

Certains énoncés, bien qu'ils soient jugés prioritaires, pourront difficilement s'intégrer au sein d'une fiche technique de projet tel que définie par les objectifs du PARE. Ils s'insèrent cependant bien dans la définition des orientations globales du PARE, des enjeux et problématiques régionaux et cernent des sujets comme autant de thèmes à être suivis par les responsables du Comité ZIP. Par exemple, de prendre en compte les risques technologiques de la zone industrielle de Bécancour et le trafic maritime, de considérer dans le PARE l'ensemble des bassins versants se déversant dans le fleuve sur le territoire de la ZIP, etc.

Le lac Saint-Paul, site de la réserve écologique Léon-Provancher, pourrait aussi faire l'objet de projets s'inscrivant au sein du PARE. La diversité écologique de ce site lui confère un important rôle de conservation.

Enfin, considérant les initiatives à venir sur la protection et la mise en valeur des habitats prioritaires, le développement et l'amélioration des accès (incluant les plages) et la protection et la mise en valeur des paysages, une fiche technique pourra être développée sur un produit cartographique permettant de communiquer les enjeux et les projets prioritaires de la ZIP Les Deux Rives. Cette carte présentera une image synthétique du plan d'action de la ZIP. Les projets précités, et à l'initiative du comité PARE, devront être réalisés avant la production de ce document cartographique.

Enfin, il s'avère pertinent de rappeler à nouveau que ce PARE est un document évolutif, c'est-à-dire qu'il doit tenir compte des futurs projets ou de l'avancement de certains dossiers et des enjeux collectifs sur le territoire de la ZIP.

Ainsi, les fiches ont été préparées de façon à faciliter le suivi du déroulement de chaque projet et des solutions proposées. Une mise à jour régulière de ces fiches sera effectuée et un résumé des résultats obtenus (gains environnementaux) inséré après chaque fiche est également prévu. De plus, d'autres fiches techniques viendront s'ajouter à celles proposées dans ce document en fonction des priorités définies par le milieu.

Chaque fiche contient les informations suivantes :

ÉLÉMENT	DESCRIPTION
Fiche technique # __	Identification de la fiche.
Date d'ouverture	Date du début de la rédaction de la fiche technique ou de l'initiation du projet.
Date de mise à jour	Date où l'évolution du projet est consignée sur la fiche technique.
Enjeux	Enjeu qui se rattache au projet.
Nom du projet	Nom du projet, de l'intervention proposée ou de la problématique identifié(e) et priorisé(e) lors de la consultation publique.
Promoteur	Individu ou organisme qui promouvoit la réalisation du projet.
Localisation	Lieu global ou spécifique d'application de la problématique ou de l'intervention proposée. Cet élément est accompagné d'une carte.
Problématique	Description (contexte spatial et temporel) du (des) problème(s) conduisant au choix des solutions.
Solutions	Solutions retenues et description sommaire des diverses étapes pour y arriver.
Avantages	Avantages et bénéfices environnementaux des solutions proposées par rapport à la problématique et/ou à d'autres solutions mentionnées lors de la consultation ou lors de rencontres spécifiques.
Faisabilité	Énumération des avantages potentiels du projet et surtout des limites (contraintes) qui en découlent.
Partenaires visés	Liste la plus exhaustive possible des partenaires potentiels visés au moment de la rédaction de la fiche. Le niveau d'implication n'est pas mentionné sauf dans le cas d'une possibilité de financement.
Coûts	Estimation des coûts envisagés pour chaque étape de réalisation du projet. Cette rubrique inclut les activités bénévoles.
Échéancier	Dates prévues pour la réalisation des différentes étapes du projet.
Indicateurs d'atteinte de l'objectif	Indices mesurables qui permettent de déterminer le degré d'atteinte de l'objectif et des buts. Les indicateurs sont essentiels pour faire le suivi du projet.
Références	Références citées et/ou communications personnelles ayant permis d'approfondir les problématiques et les solutions apportées.
Notes supplémentaires	Informations complémentaires relatives au projet.

4.2 Liste des fiches techniques

Les fiches techniques présentant des projets et actions concrètes sont regroupées suivant les quatre grands enjeux du territoire. Une cinquième catégorie regroupe des projets qui ne peuvent s'inscrire à l'intérieur des quatre grands enjeux mais qui rejoignent les objectifs visés par le PARE.

La numérotation des fiches techniques ne fait référence à aucun ordre de priorisation des projets.

A- Préservation et mise en valeur de la biodiversité

- A-1 Ô berges du fleuve : Centre de la biodiversité du Québec (Bécancour)
- A-2 Prolongement de la passerelle d'interprétation du parc de l'île Saint-Quentin
- A-3 Développement de nouvelles activités: site Éco-Action
- A-4 Implantation d'un déflecteur de courant comme solution au problème de montaison du Poulamon atlantique de la rivière Sainte-Anne
- A-5 Sensibilisation, conservation et aménagement des milieux humides : bassin versant de la rivière Sainte-Anne
- A-6 Suivi de la qualité de l'eau : bassin de la rivière Sainte-Anne
- A-7 Mise en valeur des bandes boisées pour la protection des habitats fauniques sur la rivière Charest et le ruisseau Gendron (phase II)

B- Élaboration d'un code d'éthique

Aucun projet n'a été présenté sur cet enjeu

C- Amélioration de l'accessibilité au fleuve

- C-1 Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur la rivière Sainte-Anne

D- Retour à la baignade

- D-1 Retour à la baignade à la plage de l'île Saint-Quentin

E- Autres

- E-1 Instauration de la Société d'aménagement et de mise en valeur de la rivière Batiscan (SAMBBA)
- E-2 Site amérindien et d'animation ethno-historique et écologique
- E-3 Mise en valeur des paysages, navires et beautés de la rive sud du fleuve Saint-Laurent
- E-4 Mise en place d'un centre national d'interprétation historique et contemporaine de l'industrie forestière de l'Est du Canada

PRÉSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA BIODIVERSITÉ

- A-1** Ô berges du fleuve : Centre de la biodiversité du Québec (Bécancour)
- A-2** Prolongement de la passerelle d'interprétation du parc de l'île Saint-Quentin
- A-3** Site Éco-Action de l'île Saint-Quentin : développement de nouvelles activités
- A-4** Implantation d'un déflecteur de courant comme solution au problème de montaison du Poulamon atlantique de la rivière Sainte-Anne
- A-5** Sensibilisation, conservation et aménagement des milieux humides : bassin versant de la rivière Sainte-Anne
- A-6** Suivi de la qualité de l'eau : bassin de la rivière Sainte-Anne
- A-7** Mise en valeur des bandes boisées pour la protection des habitats fauniques sur la rivière Charest et le ruisseau Gendron (phase II).

ÉLABORATION D'UN CODE D'ÉTHIQUE

- B-** Aucun projet n'a été présenté sur cet enjeu.

AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ AU FLEUVE

- C-1** Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur la rivière Sainte-Anne

RETOUR À LA BAIGNADE

- D-1** Retour à la baignade à la plage de l'île Saint-Quentin.

AUTRES

- E-1** Instauration de la Société d'aménagement et de mise en valeur de la rivière Batiscan (SAMBBA)
- E-2** Site amérindien et d'animation ethno-historique et écologique
- E-3** Mise en valeur des paysages, navires et beautés de la rive sud du fleuve Saint-Laurent
- E-4** Mise en place d'un centre national d'interprétation historique et contemporaine de l'industrie forestière de l'Est du Canada.

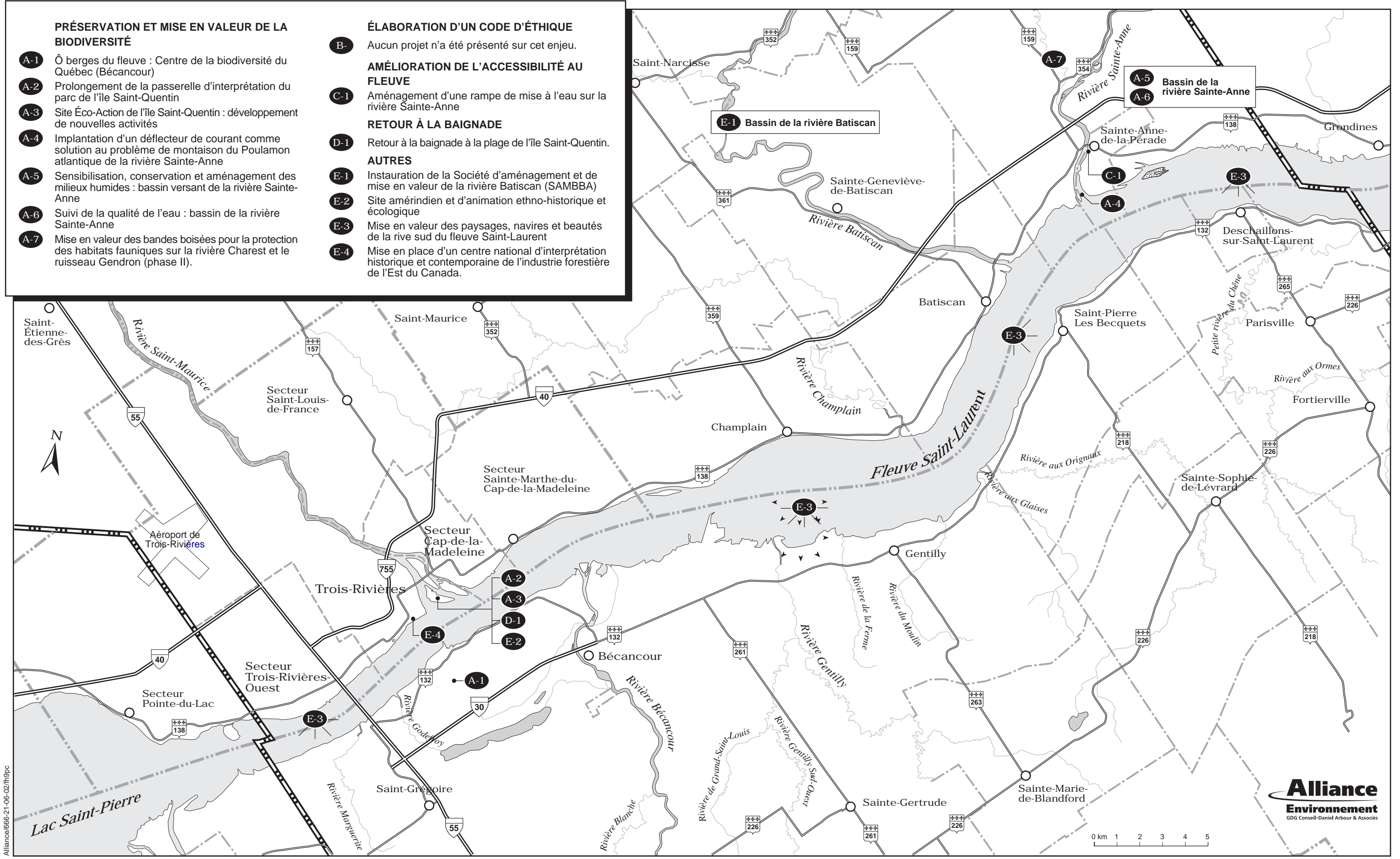


Figure 11 - Localisation des fiches techniques

Glossaire

Glossaire⁸

Alevin :	Poisson nouvellement éclos qui se nourrit encore des réserves de son sac vitellin (n'a pas encore la morphologie d'un poisson adulte).
Anadrome :	Qualifie un poisson qui remonte de la mer vers les eaux douces au cours de son cycle biologique pour s'y reproduire.
Arboraie :	Communauté végétale composée essentiellement d'espèces arborescentes.
Batture :	Partie du rivage découverte à marée basse.
Benthique/benthos :	Ensemble des organismes qui sont en contact avec le fond d'un cours ou d'un plan d'eau. Il comprend le phytobenthos (benthos végétal) et le zoobenthos (benthos animal).
BPC :	Biphényles polychlorés. Produit de synthèse organochloré à rémanence élevée (dont les effets persistent longtemps).
Catadrome :	Qualifie une espèce de poisson vivant dans les eaux douces ou saumâtres et qui migre vers la mer pour s'y reproduire.
Contaminant :	Substance ou organisme étranger à un environnement ou présent à des concentrations excédant les niveaux naturels.
Delta :	Accumulation sédimentaire (marine ou lacustre) édifiée par les cours d'eau à leur embouchure.
Domaine climacique :	Se dit d'un espace géographique à l'intérieur duquel évolue une communauté végétale qui a atteint un stade d'équilibre durable avec les facteurs climatiques et édaphiques du milieu, en l'absence d'intervention humaine.
Effluent :	Tout fluide résiduaire, traité ou non traité, d'origine agricole, industrielle ou municipale.
Endémique :	Se dit d'une espèce vivante qui est confinée dans une aire particulière.
Estran :	Espace littoral compris entre les plus basses et les plus hautes marées.

⁸ Les mots figurant dans le glossaire sont marqués d'un astérisque dans le texte.

Exposition :	Contact entre un contaminant et le corps d'un individu impliquant une possibilité d'absorption de ce contaminant ; peut être aiguë ou chronique.
Fraie :	Rapprochement sexuel chez les poissons, au cours duquel la femelle pond les œufs et le mâle les féconde.
Gastéropode :	Classe de mollusques qui possèdent une sole de reptation et une masse viscérale généralement enfermée dans une coquille univalve.
Gonade :	Organe sexuel mâle (le testicule) ou femelle (l'ovaire).
Grès :	Roche sédimentaire formée de nombreux petits éléments (ex. sable) unis par un ciment de nature variable.
Herbier aquatique :	Milieu aquatique caractérisé par une dominance de la végétation flottante, de la végétation submergée des algues, ou des trois.
Hirudinée :	Classe d'annélides dépourvus de soies, comprenant les sangsues.
Ichtyenne :	Ensemble des espèces de poissons d'une région déterminée.
Invertébré :	Se dit d'un animal dépourvu de vertèbres, de squelette.
Littoral :	Zone qui s'étend de la rive vers le centre du plan d'eau jusqu'à la zone de transition entre les hautes et les basses eaux.
Marais :	Milieu humide caractérisé par une dominance de la végétation herbacée émergente (inondé périodiquement).
Marécage :	Milieu humide boisé (arbres ou arbustes). Une eau de surface stagnante ou à l'écoulement lent y apparaît de façon saisonnière ou plus longtemps.
Marnage :	Amplitude d'une marée ou élévation entre la marée basse et la marée haute.
Oligochète :	Classe d'annélides terrestres ou aquatiques, au corps translucide, sans pieds ni appendices.
Organochloré :	Se dit d'un produit chimique de synthèse, dérivé de molécules de chlore et utilisé à diverses fins (ex. pesticides).
Panache :	Phénomène de turbidité superficielle au moment de l'arrivée des eaux d'un cours d'eau ou d'un effluent dans un autre.
Pathogène :	Se dit d'un agent qui engendre la maladie.

Prairie humide :	Milieu humide caractérisé par une couverture herbacée fermée (surtout de graminées) avec peu ou pas d'ouvertures remplies d'eau.
Plancton/planctonique :	Ensemble des organismes animaux (zooplancton) et végétaux (phytoplancton), monocellulaires ou pluricellulaires qui vivent en suspension dans l'eau (douce ou salée).
Plante vasculaire :	Se dit d'une plante qui possède des vaisseaux dans lesquels circule la sève.
Salmonidé :	Famille de poissons téléostéens, au corps oblong et écailleux, vivant dans les eaux pures et rapides et se nourrissant de proies vivantes (truite, saumon, etc.).
Schiste :	Roche sédimentaire ou métamorphique qui présente une structure feuilletée.
Sédiment :	Matériau composant le fond des cours et plans d'eau et résultant de l'altération des roches ou de la matière organique ou de l'accumulation de matières en suspension dans l'eau.
Stock :	Partie d'une population de poisson considérée du point de vue d'une utilisation réelle ou potentielle.
Tributaire :	Se dit d'un cours d'eau qui se jette dans un autre ou encore dans un plan d'eau.
Vertébré	Qui a des vertèbres, un squelette.
Zooplancton :	Ensemble des organismes animaux qui constituent le plancton.

Référence

Références

- ARGUS INC. (Les consultants en environnement). 1996. *Restauration naturelle des rives du Saint-Laurent*. Rapport soumis à Environnement Canada, la Société d'Énergie de la Baie James, le Ministère des transports du Québec et Canards Illimités. 220 p. et annexes.
- ARMELLIN ET MOUSSEAU. 1998. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Trois-Rivières–Bécancour*. Environnement Canada – Région du Québec, conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique. Zones d'intervention prioritaire 12 et 13. 229 p.
- AUBRY, M. 1998. *Les industries de Bécancour n'influencent pas la qualité de l'air*. Le Nouvelliste, 21 février. Page A-2.
- BLANEY, S., M. THIBAUT ET D. GAUVIN (P. AYOTTE ET J.-F. DUCHESNE, COLL.). 1997. Synthèse de la contamination du poisson du fleuve Saint-Laurent et évaluation des risques à la santé. Santé et environnement, Centre de santé publique de Québec. 163 p.
- CENTRE SAINT-LAURENT ET UNIVERSITÉ LAVAL. 1992. *Une mosaïque d'habitats. Les écosystèmes des eaux douces et saumâtres*. Environnement Canada, Conservation et Protection – Région du Québec. Atlas environnemental du Saint-Laurent, Coll. « BILAN Saint-Laurent ».
- CHARTRAND, J., J.-F. DUCHESNE ET D. GAUVIN. 1998. *Synthèse des connaissances sur les risques à la santé humaine reliés aux usages du fleuve Saint-Laurent dans le secteur d'étude Trois-Rivières–Bécancour*. Rapport technique Zones d'intervention prioritaire 12 et 13, Centre de santé publique du Québec, Direction de la santé publique Chaudière-Appalaches, Direction de la santé publique Mauricie–Bois-Francs, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Santé Canada.
- CLD MRC BÉCANCOUR. 1999. *Répertoire des entreprises manufacturières*.
- CLD FRANCHEVILLE. 1999. *La MRC de Francheville. Un site par excellence. Un choix judicieux*.
- CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE SAINT-QUENTIN. 1995. *Oikos : Complexe écotouristique de l'île Saint-Quentin*.
- ENVIRONNEMENT CANADA. 2001. *La biosphère*. [<http://biosphere.ec.gc.ca/bio>].
- ENVIRONNEMENT CANADA. 2000a. *Bilan environnemental Pointe-du-Lac – Deschambault. Fiche d'information*. Saint-Laurent Vision 2000.
- ENVIRONNEMENT CANADA. 2000b. *Portrait de la biodiversité du Saint-Laurent*. [<http://www.gc.gc.ca/faune/biodiv/fr>].

- ENVIRONNEMENT CANADA. 1997. *Le fleuve... en bref*. Environnement Canada, conservation et protection – Région du Québec. Capsules-éclair sur l'état du Saint-Laurent, Coll. « BILAN Saint-Laurent ».
- GDG CONSEIL. 1997. *Inventaire et perspectives de conservation des milieux humides de la rivière Saint-Maurice de La Tuque à Trois-Rivières*. Préparé pour la Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice. Avec le concours du Service canadien de la Faune, Saint-Laurent Vision 2000 et Environnement et Faune. 98 p.
- GILBERT, N. ET L. DIONNE. 1997. *Analyse des risques toxicologiques associés aux contaminants atmosphériques, Zone industrielle de Bécancour*. Direction de la santé publique Mauricie–Bois-Francs, Régie régionale de la santé et des services sociaux. Saint-Laurent Vision 2000. 89 p.
- JOURDAIN, A. ET J.-F. BIBEULT. 1998. *Synthèse des connaissances sur les aspects socio-économiques du secteur d'étude Trois-Rivières–Bécancour*. Environnement Canada – Région du Québec, conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique. Zones d'intervention prioritaire 12 et 13, 279 p.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. 2000. [<http://www.menv.gouv.qc.ca>].
- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE DU QUÉBEC. 1999. *Profil économique de la MRC de Bécancour*.
- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE DU QUÉBEC. 1999. *Profil économique de la MRC de Francheville*.
- PELLETIER, M. ET G.R. FORTIN. 1998. *Synthèse des connaissances sur les aspects physiques et chimiques de l'eau et des sédiments du secteur d'étude Trois-Rivières–Bécancour*. Environnement Canada – Région du Québec, conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique. Zones d'intervention prioritaire 12 et 13, 170 p.
- QUÉBEC YACHTING. 2000. *Guide des marinas*.
- Robitaille, J. 1998. *Bilan régional Pointe-du-Lac–Deschambault*. Zone d'intervention prioritaire 12. Environnement Canada – Région du Québec, Conservation de l'environnement Centre Saint-Laurent, 90 p.
- STATISTIQUE CANADA. 1999. *Recensement 1996. Faits saillants du profil statistique des communautés canadiennes*.
- SLV 2000. 2000. [<http://www.slv2000.qc.ec.gc.ca>].
- VILLE DE BÉCANCOUR. 2000. [<http://ville.becancour.qc.ca/revision/parc.html>].